

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

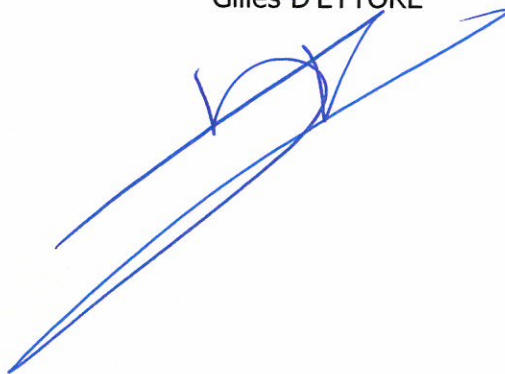
SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 2 FEVRIER 2016

Nombre de membres	L'an deux mille seize, le 2 février à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Adissan, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, Président.
En exercice : 54 Présents : 32 Votants : 36 Suffrages exprimés : 36	Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs, Alain BIOLA, Rémi BOUYALA, Didier BRESSON, Alain CARALP, Gwendoline CHAUDOIR, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Francis FORTÉ, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Jean-Claude MARCHI, Michèle MILLER, Richard NOUGUIER, Hervé OBIOLS, Stéphane PEPIN-BONET, Serge PESCE, Daniel RENAUD, Edgar SICARD, Patrick SOL, Michel SUERE, Florence TAILLADE, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.
Vote	Présent(e)s suppléant(e)s : Mesdames, Messieurs, Edith FABRE, Michel FARENC, Claude GEISEN, Alain GRENIER, Philippe HUPPÉ, Jean MARTINEZ, Gérard MILLAT, Christian THERON, conseillères et conseillers syndicaux suppléants.
Date de convocation	Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats : Messieurs, Gérard ABELLA, Guy COMBES, Robert MENARD, Pierre POLARD, conseillers syndicaux, ayant donné respectivement mandat à Mesdames, Messieurs, Michel SUERE, Florence TAILLADE, Didier BRESSON, Hervé OBIOLS, conseillères, conseillers syndicaux.
Date de transmission en sous-préfecture	Absent(e)s excusé(e)s suppléés : Madame, Messieurs, Guy AMIEL, Gérard BOYER, Jordan DARTIER, Stéphane HUGONNET, Frédéric LACAS, Christine PRADEL, Alain VOGEL-SINGER, conseillère et conseillers syndicaux.
.....	
Date d'affichage	Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Alexandra LESTEL-BOUISSY, Pierre CROS, Bruno ENJALBERT, Alexandra FUCHS, Dominique GARCIA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Valérie GONTHIER, Michel HERAIL, Pascale LAUGE, Jean-Pierre PEREZ, Jean-Christophe PETIT, Jean-Claude RENAUD, Christophe THOMAS, Philippe VIDAL, Emmanuel VILLANEUVA, Luc ZENON, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.
.....	
Délibération	
N° 2016-05	Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire de séance : Stéphane PEPIN-BONET
Contrôle de légalité	OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016
	<u>Rapporteur : Le Président</u>
	L'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), rend applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.), les dispositions du Livre III de la deuxième partie dudit C.G.C.T., notamment son article L.2312-1 qui dispose :
	<i>«Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du Budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8».</i>
	Il vous est donc proposé :

- **D'ABORDER** ce débat sur la base du document ci-annexé qui présente les conditions d'exécution de l'exercice précédent, fait le bilan des actions réalisées au cours de l'année, définit les objectifs, feuille de route et plan d'actions de l'année avenir ainsi que leur traduction financière dans le cadre du budget primitif.
- **DE PRENDRE ACTE** de son déroulement dans les conditions prévues par C.G.C.T.

Le Comité Syndical, **ADOpte** cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Gilles D'ETTORE





DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

ANNEXE

Débat d'Orientations Budgétaires 2016
Débattu au Comité Syndical du 02/02/16

I- BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2015

I-1- LA GESTION ET LA COMMUNICATION :

Actions en cours

- Assurer la mise en place des Comités Syndicaux et des autres réunions (Nombre de réunions du CS : 5 ; de Bureau : 6 ; **d'actes** : 71 ; **d'autres réunions** : 10) ;
- Poursuite des travaux des commissions de suivi (urbanisme, observatoire, littoral, révision) (Nombre de réunion 17) ;
- Organiser et animer des démarches de concertation, des évènementiels, des séminaires, **des réunions publiques,...** (2 conférences prospectives organisées en automne).

Actions non réalisées

- Lancer de nouveaux marchés **d'études** pour la révision du SCoT ;
- Réaliser un plan de communication et de concertation et des formations pour les élus, les cadres et les techniciens du territoire ainsi que des outils de communication grand public.

I-2 - L'ETAT D'AVANCEMENT DES GRANDS CHANTIERS :

1. L'observatoire et le suivi du SCoT

Actions achevées

- La finalisation et la validation du tableau de bord des indicateurs de suivi du SCoT sur **l'ensemble des thématiques**, ainsi que sa publication sur le site internet du SCoT ;
- Le pilotage de l'étude de production d'une base de données d'occupation des sols sur tout le territoire du SCoT **afin d'observer et d'analyser** les effets du SCoT sur le territoire en matière de consommation foncière sur les dernières années.

Actions en cours

- La mise en place progressive **d'un centre de ressource** qui concorde avec l'objectif de centralisation des données ;
- La suite et fin de réalisation de l'état 0 sur toutes les thématiques ;
- La mise en ligne des résultats de l'état 0 pour chaque indicateur.

2. La mise en œuvre du SCoT1B

Actions en cours

- Instruction de dossiers **d'urbanisme** (avis simple), (nombre de dossiers traités en 2015 : 26) ;
- Instruction des dossiers d'autorisation commerciale (passage en CDAC) (nombre de dossiers traités en 2015 : 8) ;
- Sensibilisation à la prise en compte des orientations du SCoT dans les documents **d'urbanisme** (réunions de cadrage préalable avec les communes et EPCI) ;
- Accompagnement des communes en amont des démarches ou procédures ;

Actions non réalisées

- Production de supports pédagogiques ;
- Concertation et sensibilisation à l'échelle des bassins de vie de l'armature urbaine ;
- Mise en place d'une commission consultative réunissant collectivités et partenaires consulaires pour examiner et conseiller le plus en amont possible sur les projets commerciaux dans toutes leurs composantes ;
- Impulser et accompagner des projets pilotes durables et innovants.

3. La révision du SCoT (vers le SCoT2B)

Actions achevées

- Formation aux techniques de concertation participative ;
- Participation aux travaux de réflexion **sur l'anticipation au recul stratégique dans le cadre du programme SOLTER** ;
- Les ateliers thématiques sur la définition des enjeux : 9 ateliers thématiques ont été organisés ;
- Cartographies de synthèses par enjeux pour servir de support aux commissions territoriales ;
- Réunion des commissions territoriales qui ont eu pour objectif de définir les ambitions politiques des élus vis-à-vis des enjeux du territoire (compte rendu en cours) ;
- Des conférences prospectives organisées pour informer, éclairer et échanger.

Actions en cours

- Définir le plan de concertation et de communication ;
- Solliciter des subventionnements ;
- Poursuivre **le partenariat avec les acteurs de l'eau** ;
- Finaliser les cahiers des charges pour les études nécessaires à la révision du SCoT concernant :
 - Evaluation environnementale ;
 - Volet économie (dont commerce et tourisme) ;
 - **Volet Eau (capacités d'accueils du territoire)**.

II- LES ORIENTATIONS 2016

II-1- OBJECTIFS ET FEUILLE DE ROUTE :

1. Objectifs stratégiques

- Se donner les moyens et les outils pour que le SCoT ne soit plus un schéma contraignant de plus mais un dispositif au service du territoire et de son développement, répondant aux attentes et objectifs des élus et aux besoins des collectivités ;
- La révision du SCoT aura en particulier pour objectifs de simplifier, rendre lisible, assouplir le contenu du SCoT **dans un but d'efficacité, de préciser les grandes orientations et de prendre en compte les nouveaux défis et les modifications légales ;**
- Faire évoluer la méthode et les pratiques qui devront permettre les consultations et les partenariats les plus larges possibles pour faire remonter les besoins du terrain, consulter les Maires et les Présidents des EPCI anciens ou nouveaux, prendre en compte leurs attentes pour **favoriser l'échelon local tout en respectant les contraintes légales et l'harmonisation sur l'ensemble du territoire ;**
- **Initier une plateforme d'ingénierie publique locale regroupant l'ensemble des professionnels** du territoire et des instruments et compétences, au service du projet de territoire ; **développer les réseaux d'acteurs et d'experts ;**
- Pour développer concertation et **partenariat, l'accent sera mis** sur la communication et les dispositifs participatifs, les différentes instances de travail seront réactivées en particulier le Comité Technique, les directions générales des communes et EPCI seront étroitement associées aux différents travaux ;
- Affirmer le rôle de **conseil et d'aide à la décision du Syndicat** : mise à disposition de toutes les collectivités **de données, d'analyses, cartes et statistiques par le biais du SIG et de l'observatoire; rôle de conseil en amont des procédures locales d'urbanisme pour les communes ;**
- Faire de la communication une priorité en 2016 en se dotant de moyens financiers et matériels pour la développer (site internet, portail documentaire, information des élus et des cadres, colloques, concertation, ...).

2. Objectifs de gestion

- Faire des économies de gestion afin de diminuer autant que possible le montant des participations demandées aux EPCI ;
- Ainsi pour le budget 2016, la participation par habitant sera en baisse de **4%, soit 2,06 € par habitant** ;
- Développer les mutualisations avec les EPCI pour réduire les coûts de fonctionnement (services fonctionnels, informatique et TIC, outils et supports de communication, SIG, études d'urbanisme, ...) ;
- Réaliser le maximum d'études en régie ou en mutualisation pour réduire les coûts de prestataires externes et les dépenses d'investissement dans le cadre de la révision du SCoT.

II-2- PLAN D'ACTION 2016 ET PLANNING :

L'exercice 2016 sera marqué notamment par la poursuite des travaux de la révision, le lancement des études complémentaires, l'accompagnement des collectivités ainsi que la production de l'état 0 de l'observatoire.

En 2016, le Syndicat Mixte devra poursuivre à la fois :

- ses missions de suivi, d'évaluation, de communication et d'accompagnement de ses partenaires par rapport au SCoT exécutoire ;
- ses missions d'études, de concertation et de communication par rapport à l'élaboration de la révision du SCoT.

Les actions principales de l'année 2016 sont :

1. Observation et évaluation

- Finaliser et diffuser l'état 0 de l'évaluation du SCoT1B ;
- Mettre en place une démarche d'analyse de marqueurs territoriaux ;
- Développer et alimenter l'outil d'observation et de suivi opérationnel (SIG) ;
- Produire des bilans de suivi spécifiques pour informer les élus ;
- Contribuer à l'actualisation du diagnostic du SCoT2B ;
- Assurer une veille juridique auprès de l'équipe et des élus ;
- Piloter la maintenance de la base de données occupation des sols.

2. Mise en œuvre

- Poursuivre les démarches **d'information et** de sensibilisation à la prise en compte des orientations du SCoT (**BE, Services Etat, collectivités,...**) ;
- Animer et poursuivre les travaux de la Commission Urbanisme ;
- **Suivre et traiter les dossiers d'autorisation d'urbanisme et commerciaux** ;
- Accompagner les communes/EPCI dans la mise en compatibilité de leurs documents **d'urbanisme** (conseils, expertises, participation à la définition des enjeux, être force de propositions) ;
- **Poursuivre l'information sur des démarches** innovantes et durables ;
- Alimenter et actualiser régulièrement les tableaux de bord.

3. La révision du SCoT

- **Finaliser la production de l'actualisation du diagnostic** ;
- Lancement, pilotage et suivi des études complémentaires indispensables à la révision ;
- Mise en place et animation **de temps d'échanges et de débat sur le diagnostic actualisé** et validation des enjeux thématiques du territoire ;
- Mise en place et co-animation de Commissions de Suivi et Territoriales ;
- Construction de scénarii prospectifs (analyses prospectives thématiques + préparation des conférences/ateliers) ;
- Réflexion sur **l'espace littoral** ;
- Communication et production de supports, conférences/séminaires/ateliers ;
- Concertation publique.

4. Planning de la révision du SCoT

	2016				2017				2018			
	1er trim.	2eme trim.	3eme trim.	4eme trim.	1er trim.	2eme trim.	3eme trim.	4eme trim.	1er trim.	2eme trim.	3eme trim.	4eme trim.
ETAPES REVISION SCoT												
Rapport de présentation												
PADD												
DOO												
Phase d'arrêt du projet												
Phase d'approbation												

5. Communication/Concertation

Il s'agit d'un objectif prioritaire permettant de favoriser la co-construction et l'échange d'informations, simplifier les messages et améliorer l'image du SCoT et sa notoriété.

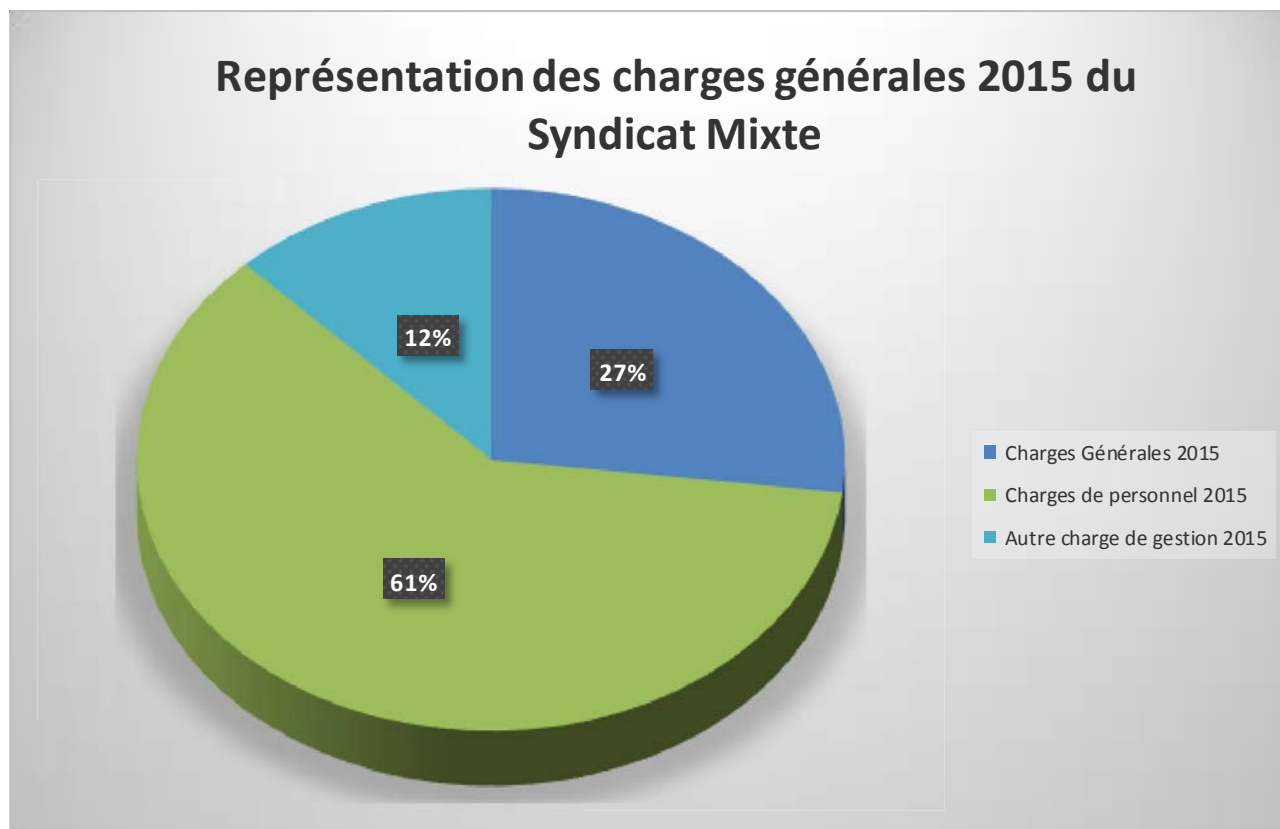
Plan d'actions :

- Refonte totale du site internet : **création d'un nouveau site, nouvelle architecture, priorité site « responsive »** (mise en compatibilité sur smartphones et tablettes) ;
- **Mise en place d'une nouvelle messagerie** ;
- **Création d'un portail documentaire à destination des élus, des directions et des techniciens des collectivités du territoire pour faciliter l'accès aux informations, données et documents officiels, de travail, à la cartographie et aux indicateurs de l'observatoire** ;
- **Création et utilisation de nouveaux outils de communication internes au Syndicat ou grand public** : plaquettes d'informations, affiches, kakémonos, vidéos, carte de visite, utilisation newsletter, communication via SMS ;
- **Amélioration de la charte graphique** (réflexion sur le logo, charte document papier, charte site web) ;
- **Mise en place d'outils d'animation pour la concertation** : conférences, séminaires, réunions publiques, commissions territoriales, exposition photo, projet des écoles, ateliers, balade urbaine, mise en place enquête de satisfaction...

III- EXECUTION DU BUDGET 2015 ET PREVISIONS BUDGETAIRES 2016

III-1 - BILAN 2015 :

Le budget primitif 2015 a été voté pour un montant de 646 551.86 € en section de fonctionnement et 377 718.47 € en section d'investissement.



Fonctionnement

En dépense

Chapitre	Libellé	Budget 2015	Estimation CA 2015 (euros)
011	Charges à caractère général	144 963	90 099.55
012	Charges de personnel	327 585.85	318 774.37
65	Autres charges gestions courantes	65 720.70	60 442.17
022	Dépenses imprévues	3 000	0
023	Virement à la section d'investissement	39 042.77	0
Dépenses réelles		580 312.32	469 316.52
042	Dotation aux amortissements	66 239.54	66 239.54
Total général		646 551.86	535 556.06

Les dépenses de fonctionnement sont bien maîtrisées permettant de dégager un excédent.

En recette

Le montant des participations des EPCI réalisé sur le BP15 est de 580 500 €, soit 2.15 €/hab.

Investissement

En dépense

Chapitre	Libellé	Budget 2015	Estimation CA 2015 (euros)
20	Etudes SCoT2B	374 718.47	54 532.24
21	Immobilisation corporelles	3 000	0
Total général		377 718.47	54 532.24

Report de lancement des études sur 2016.

En recette

- FCTVA pour un montant de 3 169.25€ ;
- Opérations d'ordre (Immobilisations) de 66 239.54€ ;
- Virement section de Fonctionnement de 39 042.77€ ;
- Résultat d'investissement reporté de 269 266.48€.

Résultat prévisionnel

- Un excédent de fonctionnement de 114 459.15€ cumulé ;
- Un excédent d'investissement de 280 974.21€ cumulé.

III-2- PREVISIONS BUDGETAIRES 2016 :

Objectifs de gestion :

- Faire des économies de gestion et réaliser le maximum d'études en régie pour limiter les dépenses d'investissement ;
- La participation par habitant des EPCI sera en baisse de 4% en 2016 par rapport à 2015, soit 2,06 € par habitant.

III-3 - PREVISIONNEL :

Des économies seront réalisées sur les dépenses de gestion en 011 ; néanmoins la totalité du chapitre 011- dépenses à caractère général- sera en hausse du fait de la majoration des crédits pour la communication et la concertation et du coût des honoraires en particulier de juristes pour assurer la sécurité juridique du Syndicat et traiter des contentieux.

Les charges de personnel seront en hausse du fait de l'accroissement du nombre de chargés de mission et d'études en 2016.

La recette des participations des EPCI sera en baisse par rapport à 2015 (580 500€ en 2015), s'élevant à 556 200€ en 2016. Ce montant est ventilé entre les EPCI sur la base des clés de répartition définies par les statuts et d'une participation par habitant de 2,06 € soit :

**SUIVI DES PARTICIPATIONS DES EPCI 2016
DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BITERROIS**

EPCI	Participation € 2016 2,06/habs	Taux Participation en %	Différence 2015 =>2016 €
CABM	238 721.04	42.92	10 429.56
CAHM	152 676.90	27.45	6 670.35
C.C. La Domitienne	56 899.26	10.23	2 485.89
C.C. Canal Lirou – Saint-Chinianais	37 265.40	6.70	1 628.10
C.C. Pays de Thongues	22 526.10	4.05	984.15
C.C. Orb et Taurou	15 295.50	2.75	668.25
C.C. Avant Monts Cœur d'Hérault	32 815.80	5.90	1 433.70
TOTAL	556 200	100	-24 300.00 €
Par habitant	2.06 €		2.15 soit -4% en 2016 = 2.06

Cette recette, ajoutée à la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2015, permettra de couvrir les besoins de crédits de fonctionnement 2016.

Les dépenses d'investissement correspondent au coût des études qui seront réalisées en 2016, auxquelles s'ajoutent des dépenses pour les licences et du mobilier. Elles comprennent également des crédits pour doter le syndicat des outils de communication et de moyens informatiques permettant de répondre à ses objectifs 2016.

Elles seront financées par l'autofinancement de la section de fonctionnement et par les résultats d'investissement reportés.

Les crédits à inscrire en 2016 sur les principaux chapitres de dépenses directes seront de l'ordre de :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général (011)	151 000	Participations des EPCI (74)	556 200
Charges de Personnel (012)	370 000	Excédent de Fonctionnement	114 459
Autres charges de gestion (65)	66 000		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Etudes, mobilier, mat.info (20 & 21)	210 000	Résultat d'Investissement Reporté	280 974

Les soldes disponibles seront affectés en dépenses imprévues et en réserve d'investissement, ce qui permettra de couvrir dans les budgets suivants les engagements pluriannuels effectués pour les études.

En conclusion :

La réalisation du budget 2016 devrait se traduire par une diminution des excédents, signe d'une gestion rigoureuse et de la volonté de mobiliser les participations demandées aux EPCI en fonction des besoins réels annuels du Syndicat Mixte.